

Montréal 



PLAN D'ACTION 2007 DU SPVM

Direction stratégique

Service des stratégies organisationnelles

7 décembre 2006

Direction stratégique

Équipe de rédaction

Gilbert Cordeau, Ph. D., conseiller en planification – Section recherche et planification
Denis Desroches, assistant-directeur – Service des stratégies organisationnelles
Jean-François Pelletier, inspecteur-chef – Section du développement stratégique

Avec la collaboration de

Louis-Georges Allaire, conseiller en planification – Section recherche et planification
François Landry, assistant-directeur – Service des ressources humaines
Lison Ostiguy, inspecteur-chef – Direction de l'administration
Nathalie Pelletier, assistante administrative – Direction des opérations
Alain Simoneau, lieutenant – Direction des opérations

Secrétariat

Chantale Laplante, secrétaire – Section du développement stratégique

TABLE DES MATIÈRES

LE CONTEXTE.....	2
UN ENVIRONNEMENT EN ÉVOLUTION.....	5
LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES 2007-2009	8
ORIENTATION 1. Adapter l'offre de service à notre environnement en évolution	9
ORIENTATION 2. Appuyer notre personnel et contribuer à sa réalisation dans un contexte de gestion de la diversité	16
ORIENTATION 3. Accroître notre capacité organisationnelle et financière.....	21
CONCLUSION	26
PLAN STRATÉGIQUE 2007 – GRAPHIQUE SYNTHÈSE	27

LE CONTEXTE

Depuis l'implantation de la police de quartier, il y a maintenant 10 ans, le SPVM a su en faire un modèle souple, capable de comprendre et de s'adapter aux changements de son environnement, ainsi qu'aux besoins et attentes exprimés par la population, les élus, les autres partenaires et son personnel.

En 2006, nous avons entrepris la révision de notre schéma de couverture de services afin de continuer à en améliorer la qualité, de nous arrimer plus efficacement aux services centraux, aux arrondissements et aux villes liées, et de maximiser l'efficacité de nos unités opérationnelles, et ce, tout en démontrant une gestion efficace de notre prestation de services. Cette démarche a également été l'occasion pour le SPVM de dégager les principaux enjeux actuels et futurs en matière de sécurité publique et de définir les orientations à suivre au cours des prochaines années.

Une lecture approfondie de l'environnement du SPVM et un diagnostic interne ont constitué les premiers jalons de cette démarche. Ces analyses ont été structurées en huit thèmes **centrés sur les besoins des citoyens** :

- Diversité et relations avec la communauté;
- Environnement délictueux et victimisation;
- Sécurité des populations ayant des besoins particuliers;
- Occupation de l'espace urbain;
- Situations de crises criminelles et non criminelles;
- Sécurité routière et transport en commun;
- Environnement organisationnel et budgétaire;
- Gouvernance.

En mai 2006, des forums (réunissant des membres de tous les niveaux et champs d'activité du Service ainsi que nos partenaires clés) ont été tenus pour chacun des huit thèmes. Ces forums ont permis de préciser à nouveau les enjeux et d'établir les priorités ainsi que, le cas échéant, de proposer des orientations, pistes de solution, stratégies ou actions à entreprendre.

En même temps, cette démarche a permis de tester la validité de notre cadre de fonctionnement et de confirmer la solidité de nos assises.

D'abord, la mission du SPVM, qui place la qualité de vie des Montréalais au cœur de son action, apparaît tout à fait pertinente. Ainsi, notre mission, redéfinie avec l'adoption de la Police de quartier, permet de répondre aux besoins et attentes des Montréalais :

« En partenariat avec les institutions, les organismes socio-économiques, les groupes communautaires et les citoyens et citoyennes du territoire, le Service s'engage à promouvoir la qualité de vie de tous les citoyens et citoyennes sur le territoire de l'île de Montréal en contribuant à réduire la criminalité, à augmenter la sécurité routière sur le territoire, à favoriser le sentiment de sécurité et à développer un milieu de vie paisible et sûr, dans le respect des droits et libertés garantis par les chartes québécoise et canadienne. »

Afin de compléter notre mission et de nous projeter vers l'avenir, le Conseil de direction du SPVM a adopté une nouvelle vision. Celle-ci, qui orientera nos actions, est libellée comme suit :

« Le SPVM est un modèle de professionnalisme et d'innovation au cœur de la vie montréalaise. »

Pour faire vivre cette vision, le SPVM table sur le professionnalisme, maintes fois confirmé, de l'ensemble de son personnel civil et policier. Consacré au service des citoyens qu'il a le devoir de protéger et de servir, il demeure prêt à relever les défis actuels et ceux que laisse entrevoir l'avenir. Pour ce faire, il entend être un modèle d'innovation en matière de pratiques policières. Il assumera ainsi pleinement son héritage, et ce, dans l'esprit de sa mission.

De plus, en s'appuyant sur notre mission et à l'éclairage de notre vision, la Direction et les employés du SPVM se reconnaissent autour de trois valeurs fondamentales :

« Le respect, l'intégrité et l'engagement. »

Pour accomplir sa mission dans une approche de résolution de problèmes, le SPVM articule ses interventions autour de quatre grands axes qui guident ses actions sur le terrain :

- **la prévention** du crime et des infractions afin d'encourager et d'entretenir des comportements respectueux des lois et règlements, et conformes à une vie paisible et sécuritaire pour tous;
- **la répression** appropriée pour lutter contre la criminalité, faire respecter les lois et les règlements, et maintenir l'ordre et la paix;
- **la communication** constante avec les citoyens et ses partenaires pour résoudre les problèmes, assurer le suivi des actions et maintenir une relation de confiance;
- **la recherche** et l'analyse des environnements en vue de déployer les meilleures pratiques policières.

L'analyse des environnements externe et interne du SPVM ainsi que les consultations et les forums tenus en 2006 se sont avérés des démarches fructueuses. Celles-ci nous permettront de jeter les bases de la révision du schéma de couverture de services, qui se poursuivra en 2007. Dans l'immédiat, elles servent de base à la définition des orientations du SPVM pour les années à venir et, plus spécifiquement, au plan d'action pour l'année 2007 présenté dans ces pages.

UN ENVIRONNEMENT EN ÉVOLUTION

La sécurité et la qualité de vie des populations sont influencées par de multiples facteurs. La prospérité d'un pays, les conditions de vie, l'écart dans les statuts socio-économiques des populations, la qualité de l'environnement physique, la présence et la valeur des politiques et des programmes sociaux, le taux de criminalité et le sentiment de sécurité, sont tous de ces facteurs. L'interaction entre ceux-ci déterminera la façon dont on qualifiera cette sécurité et cette qualité de vie.

À Montréal, la situation est enviable comparativement à plusieurs autres grandes villes nord-américaines : le coût de la vie est particulièrement bas, la qualité de l'environnement (qualité de l'air) est meilleure que dans d'autres grandes villes nord-américaines, l'accès aux services (santé, éducation, etc.) est relativement facile et le nombre de crimes commis contre la personne peut être considéré comme peu élevé. D'ailleurs, 90 % des Montréalais considèrent leur ville sécuritaire. On peut se réjouir de cette situation.

Néanmoins, certains problèmes persistent ou se développent, et une attention particulière doit continuer à être accordée à ceux-ci lorsqu'il est question de contribuer à la sécurité et à la qualité de vie de la population. Parmi les problèmes qui touchent Montréal, notons les suivants :

- Les questions entourant l'occupation de l'espace urbain se cristallisent autour des problématiques liées à la marginalité et aux désordres publics. L'occupation des espaces publics par certaines personnes « dérange », elle est jugée inappropriée. Elle donne lieu à plusieurs situations difficiles, dont des violations de règlements municipaux et de lois. Trois grandes conceptions se dégagent dans la manière de percevoir ces personnes : certains sont d'avis qu'il faut comprendre et soigner; d'autres veulent prévenir les abus et défendre le droit à la marginalité; certains estiment devoir condamner les actes dérangeants.
- Le crime organisé figure en bonne place parmi les priorités des services policiers à travers le monde. Ainsi, les stupéfiants, la criminalité organisée et le trafic de personnes font partie des cinq domaines de criminalité prioritaires d'Interpol et de plusieurs agences. Plus près de nous, la Gendarmerie royale du Canada signale que « les groupes du crime organisé sont de plus en plus fluides, sophistiqués et s'inspirent des entreprises pour leur mode de fonctionnement. Ils représentent d'importants nouveaux défis pour les organisations d'application de la loi¹ ». À Montréal, on note la présence de trois types d'organisations criminelles : les motards criminels, les gangs de rue et les organisations de souche ethnoculturelle.

¹ Gendarmerie royale du Canada, *Analyse de l'environnement — juin 2004*, [en ligne], janvier 2005. [http://www.rcmp-grc.gc.ca/enviro/2004/scan2004_g_f.htm] (7 novembre 2006).

- Les développements technologiques ont une incidence non négligeable en matière de criminalité. Le clonage des cartes de débit, les fraudes par cartes de crédit, ainsi que l'usurpation et le vol d'identité en sont des exemples récents. La venue de la technologie du sans-fil augmente les occasions pour l'intrusion bancaire, le vol d'identité et l'accès à la vie privée. Ces enjeux se traduisent par un besoin grandissant de mettre en place des programmes de prévention dans le domaine, de se doter d'une technologie hautement sophistiquée et d'être à la fine pointe des techniques d'enquête.
- La mondialisation teinte le contexte de l'immigration et des relations entre les communautés. En effet, elle renforce la crainte de perte d'identité. Elle stimule aussi le réflexe d'autoprotection lié à cette crainte et à celle de l'assimilation et de l'érosion des richesses au profit de personnes issues d'autres pays. La capacité de réaction de la population passe ainsi de plus en plus par la possibilité de revendiquer ses droits sur la place publique. Il en résulte un recours de plus en plus fréquent à l'action directe, avec la tenue de manifestations sur la voie publique.
- Plus que jamais, la population du Québec et celle de Montréal surtout, dépendent de l'immigration pour continuer de s'accroître. Les nouveaux immigrants viennent des quatre coins du monde et appartiennent à des religions de plus en plus diversifiées. Cette diversité est un enrichissement pour tous, mais la cohabitation ne se fait pas sans heurts. Les conflits interculturels, les crimes haineux, le profilage racial sont trois problématiques lourdement chargées émotionnellement et qui sont reliées à la diversité des populations rencontrées à Montréal.
- Les problématiques concernant la situation des jeunes interpellent tous les secteurs, ceux de la santé, des services sociaux et communautaires, ainsi que celui de la sécurité publique. Les principales préoccupations sont : la délinquance, le recrutement et l'adhésion aux gangs de rue, l'exploitation sexuelle à des fins commerciales et la détresse psychologique pouvant mener à l'errance ou au suicide.
- À Montréal, l'évolution du bilan routier au cours des dernières années témoigne d'une détérioration de la situation.

Ces constats démontrent bien que la société montréalaise a vécu une transformation profonde au cours des dernières années. Ce changement de l'environnement a été accompagné par une hausse substantielle de l'offre de service du SPVM.

Ainsi, la Police de quartier a introduit de nouvelles façons de faire. Le SPVM est passé d'une police de réponse aux appels à une police de proximité et de résolution des problèmes. Non seulement avons-nous fait l'apprentissage de nouvelles approches, mais nous avons dû nous adapter et répondre à des attentes légitimes de plus en plus importantes de la population et des élus, notamment en matière de visibilité policière, de partenariat, d'implication dans la communauté, de transparence et d'ouverture à la diversité.

Au cours des dernières années, certains ajustements nécessaires à l'offre de service se sont traduits par un accroissement de la charge de travail des unités de première ligne, par exemple : la patrouille à pied obligatoire dans chaque PDQ, l'analyse et le traitement des incivilités, et la mise en place d'un mécanisme de suivi des dossiers auprès des plaignants.

Enfin, notre environnement financier et budgétaire fait partie des facteurs significatifs du contexte global dans lequel le Service évolue. Cet environnement est caractérisé par une rationalisation régulière des finances publiques et une approche visant une intégration et une reddition de comptes plus complètes. La gestion publique incite à une responsabilisation accrue des gestionnaires tant à l'égard des actions réalisées que des résultats obtenus.

LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES 2007-2009

À la suite de ces constats, il apparaît clairement que le grand défi du SPVM consiste à **être au cœur de la vie des Montréalais** et à contribuer à améliorer leur qualité de vie. Nous devons accompagner les citoyens dans leur quotidien et être présents, visibles, dans les espaces publics, les parcs, le métro, afin qu'ils **y soient et qu'ils s'y sentent en sécurité**. Nous devons, de concert avec nos partenaires, contribuer à faire en sorte que Montréal demeure une ville sûre.

Le SPVM a le souci de limiter le nombre de ses priorités et de s'efforcer de réaliser les objectifs qui en découlent.

Les priorités du SPVM pour 2007 s'articulent autour de trois grandes orientations :

- Adapter l'offre de service à notre environnement en évolution.
- Appuyer notre personnel et contribuer à sa réalisation dans un contexte de gestion de la diversité.
- Accroître notre capacité organisationnelle et financière.

De plus, il apparaît fondamental que la communication, tant avec son personnel qu'à l'externe, soit au cœur des stratégies du SPVM pour réaliser les objectifs liés à ces orientations. C'est pourquoi chacune des unités du SPVM devra, en 2007, prendre les mesures nécessaires pour communiquer efficacement.

ORIENTATION 1. Adapter l'offre de service à notre environnement

Notre environnement est en évolution constante et le SPVM doit être en mesure d'adapter ses priorités et son offre de service en conséquence. Pour 2007, à la lumière de l'analyse de notre environnement et des consultations menées, quatre axes d'intervention seront privilégiés :

- la gestion des espaces urbains;
- la criminalité;
- la sécurité routière et la circulation;
- le partenariat et la concertation avec la communauté.

AXE 1.1 – La gestion des espaces urbains

Montréal est une ville sûre et ses résidants le perçoivent bien. Ainsi, 92 % d'entre eux jugent que leur quartier est très ou moyennement sécuritaire. Cependant, les incivilités et les problématiques liées à la marginalité et aux désordres publics préoccupent les Montréalais. Certaines personnes font face à des problèmes sociaux complexes qui les amènent régulièrement à être en violation de l'espace privé de quelqu'un d'autre ou à occuper l'espace public. Parmi eux, les itinérants, les jeunes de la rue, les prostitués de rue, les consommateurs de drogues et les graffiteurs sont souvent pointés du doigt. Leur occupation des espaces publics « dérange », elle est jugée inappropriée. Elle donne lieu à plusieurs situations difficiles, dont des violations de règlements municipaux et de lois.

Plusieurs facteurs influencent le sentiment de sécurité des citoyens. L'augmentation de la visibilité policière est un des éléments qui participe à assurer un environnement urbain agréable, paisible et sécuritaire. Une présence policière régulière, courtoise et conviviale au cœur de la vie publique des citoyens contribue directement à renforcer ce sentiment de sécurité.

La sécurité dans les transports en commun constitue également un enjeu important pour les citoyens de la ville de Montréal et pour ceux qui y transitent. La présence du SPVM dans le métro, par une visibilité policière efficace et rassurante, constitue un enjeu stratégique et l'un des meilleurs moyens de réduire l'occurrence des comportements inquiétants et des incivilités; cela entraîne donc un effet positif sur le sentiment de sécurité des citoyens et permet un contact **direct et régulier** avec une partie significative des citoyens montréalais.

Au cours des dernières années, le SPVM a mis l'accent sur la patrouille à pied comme composante de la visibilité policière sur le territoire. La proportion de résidants déclarant avoir vu des policiers patrouiller à pied, au cours d'une semaine donnée, est passée de 5 % en 1997 à 13 % en juin 2005. En dépit de variations saisonnières normales et attendues, la visibilité des policiers à pied a progressé.

En 2007, nous poursuivrons trois objectifs :

- Objectif 1.1.1** **Assurer une visibilité policière favorisant des contacts directs et réguliers avec la population.**
- Objectif 1.1.2** **Augmenter nos activités opérationnelles en matière d'incivilités.**
- Objectif 1.1.3** **Augmenter la visibilité des policiers dans le métro en implantant l'unité « Métro ».**

Les principales actions du SPVM en 2007 pour atteindre ces objectifs se traduiront par une visibilité policière efficiente et rassurante. Ainsi, **notre objectif opérationnel de 150 000 heures de patrouille à pied sera maintenu, auquel sera intégrée la patrouille à vélo.** La qualité de notre présence auprès des citoyens devra se mesurer en fonction des résultats liés à cette présence, soit la réduction de l'occurrence des méfaits, des délits et des actes d'incivilités.

Par ailleurs, nous poursuivrons les travaux visant l'intégration d'agents de surveillance de la STM et la création de l'unité « Métro », et ce, dans le but d'augmenter la visibilité des policiers et la patrouille dans le réseau. À cet effet, soulignons que la répartition des appels à l'unité « Métro » sera prise en charge par notre Division du traitement des appels.

Les principales actions s'articuleront donc autour de la visibilité policière et de la lutte contre les incivilités, de la façon suivante :

- assurer une coordination des projets et opérations de résolutions de problèmes dans le métro (quatre projets conjoints avec les SAC, coordonnés par le comité Équinoxe);
- effectuer quotidiennement des activités de patrouille dans les zones commerciales et résidentielles, dans les parcs et espaces verts, les sites plus touristiques;
- sensibiliser les citoyens sur l'importance de se réappropriier les espaces verts, de même que les endroits publics;
- orienter la patrouille près des écoles et des endroits fréquentés par les personnes âgées;
- favoriser l'utilisation des cadets policiers et cibler leurs interventions;
- orienter la patrouille vers les zones cibles fréquentées par les gangs de rue;
- informer la population par l'entremise des médias locaux (priorités, messages de prévention, opérations à venir et activités policières actuelles);
- assurer, d'une part, une présence continue des agents sociocommunautaires auprès des élèves, enseignants et parents dans les écoles ciblées et, d'autre part, une présence des policiers désignés dans leur école, lorsque requis;
- poursuivre, en collaboration avec nos partenaires, nos actions en matière d'itinérance et de prostitution.

AXE 1.2 – La criminalité

Globalement, la criminalité a diminué de 22 % à Montréal au cours de la dernière décennie et de 37 % depuis 1990, soit une diminution deux fois supérieure à la moyenne canadienne et québécoise. En dépit de la situation avantageuse de Montréal à ce chapitre, certaines formes de crimes apparaissent de plus en plus préoccupantes, notamment les invasions de domicile et les crimes technologiques. En 2007, le SPVM continuera à apporter une attention soutenue à ces formes de criminalité en émergence. Cependant, **la grande priorité en matière de criminalité pour 2007 continuera à être les gangs de rue.**

Le phénomène des gangs de rue préoccupe le SPVM et les citoyens. Même si les manifestations de violence et de criminalité sont bien réelles et que leurs conséquences sont parfois irréversibles, elles ne semblent pas empêcher certains jeunes de trouver avantage à faire partie d'un gang. L'inquiétude à cet égard est d'autant plus justifiée que le recrutement se fait auprès d'adolescents de plus en plus jeunes.

Plusieurs actions ont été déployées en 2006 afin de contrer ou de prévenir le phénomène des gangs de rue. Les équipes multidisciplinaires ont poursuivi leur travail et un comité directeur assure la coordination et la cohérence des actions, menées en fonction des quatre axes, en matière de lutte contre les gangs de rue.

La lutte contre le terrorisme est un enjeu majeur pour les grandes agences de sécurité à travers le monde. L'évolution constante des manifestations du terrorisme nécessite des ajustements et des investissements de plus en plus importants de la part des services policiers. Les opérations menées à Londres et à Toronto en 2006 ont illustré l'émergence du terrorisme domestique, qui apparaît de plus en plus préoccupant. Le SPVM a la responsabilité de la lutte contre le terrorisme sur son territoire et il a développé un modèle d'intervention intégrée pour faire face à cette menace. Ce modèle a mené à la création du Comité aviseur antiterrorisme de Montréal (CAAM) qui, sous le leadership du SPVM, réunit les partenaires d'urgence du Grand Montréal. En 2007, la lutte contre le terrorisme restera une priorité pour le SPVM.

Le SPVM a donc deux principaux objectifs en matière de lutte contre la criminalité en 2007 :

- Objectif 1.2.1 Maintenir nos efforts à l'égard de la criminalité des gangs de rue.**

- Objectif 1.2.2 Poursuivre nos actions en matière de lutte contre le terrorisme.**

En 2007, le comité directeur en matière de lutte contre les gangs de rue poursuivra ses initiatives en fonction des quatre axes et coordonnera les activités locales, régionales et corporatives. Nous maintiendrons nos efforts à l'égard de la criminalité des gangs de rue principalement par les actions suivantes :

- assurer, par le moyen de la vidéosurveillance, la réduction de la criminalité de violence et la réduction de la vente de stupéfiants;
- participer aux tables de concertation, organiser des rencontres d'information (avec les élus, les commerçants, les propriétaires d'endroits servant de l'alcool, les partenaires locaux, les citoyens et les unités du SPVM) et publier les résultats d'interventions et d'opérations dans les journaux locaux;
- assurer le suivi des dossiers de gangs de rue avec nos partenaires (travailleurs sociaux, policiers du CAVAC, ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles);
- organiser des rencontres ponctuelles avec les travailleurs sociaux impliqués directement au Palais de justice;
- poursuivre ou relancer les différentes opérations préventives et répressives entreprises en 2006;
- contribuer à la diffusion et à la mise en commun des renseignements en matière de gangs de rue;
- élaborer une présentation quant au cadre de référence en lien avec la thématique gangs de rue et la présenter dans les écoles secondaires de nos PDQ;
- rencontrer les jeunes dans les écoles pour réduire leur adhésion aux gangs de rue, notamment les groupes émergents;
- améliorer nos connaissances du phénomène au moyen d'analyses descriptives;
- évaluer l'impact des opérations policières en matière de gangs de rue;
- développer un plan d'actions intégrées dans cinq arrondissements ciblés.

En matière de lutte contre le terrorisme, nos actions seront poursuivies comme suit :

- actualiser les connaissances des cadres de service et des sergents coachs relativement au terrorisme;
- former l'ensemble des cadres de service sur les risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN);
- procéder à une identification des cibles à haut risque parmi la globalité des cibles existantes, et ce, en s'inspirant des événements survenus à Toronto et outre-mer;
- considérer que la circonscription de la menace est notre plus grande préoccupation, et mettre sur pied des mécanismes qui feront en sorte que le Module liaison-sécurité aura la capacité d'être informé en temps réel de tout événement ou information à caractère terroriste;
- participer à la structure policière provinciale de lutte contre le terrorisme.

AXE 1.3 – La sécurité routière et la circulation

La sécurité routière et la circulation font partie de la mission du SPVM et sont au cœur des préoccupations des Montréalais, en raison notamment de la population flottante très importante de Montréal, de son climat et de sa situation géographique très particulière.

Au début du mois de janvier 2006, un sondage effectué auprès de la population a révélé que 73 % des Montréalais jugent que dans leur quartier, il y a du danger relié à la circulation automobile; 10 % considèrent que la circulation est fluide ou très fluide durant les heures de pointe à Montréal; 60 % des Montréalais estiment que les automobilistes respectent rarement ou presque jamais les limites de vitesse; 29 % sont d'avis que les automobilistes ne respectent pas les stops et 13 %, les feux de circulation; environ la moitié des gens juge que les risques d'avoir une contravention sont peu élevés ou presque nuls pour un automobiliste.

Jusqu'en 2005, l'évolution du bilan routier au cours des dernières années témoignait d'une détérioration de la situation. Par exemple, le nombre de collisions mortelles ou ayant fait des blessés graves a augmenté de 32 % de 2000 (567 collisions) à 2005 (748 collisions). La situation est d'autant plus préoccupante pour les piétons qui représentent près de la moitié de l'ensemble des victimes au Québec (46 %).

Pour faire face aux problématiques reliées à la sécurité routière, le SPVM a développé un plan stratégique et a précisé des cibles prioritaires d'intervention pour les cinq prochaines années. Pour réaliser le plan d'action, 133 policiers supplémentaires sont affectés à la circulation et à la sécurité routière à Montréal depuis le 31 janvier 2006 et, **en 2007, 45 autres policiers s'ajouteront à cet effectif**. Le SPVM assume également le leadership de la Table de concertation provinciale sur les piétons, dont les travaux s'inspirent de la nouvelle Charte du piéton de la Ville de Montréal, qui veut reconnaître la primauté des piétons dans l'espace urbain pour en assurer la sécurité.

Conformément aux orientations définies en matière de circulation et de sécurité routière, le comportement des conducteurs de véhicules routiers restera au centre des préoccupations du SPVM en 2007. De plus, le SPVM mettra l'emphase sur le respect des règles de la sécurité routière par les piétons. Il s'agit là des deux objectifs visés en 2007.

Objectif 1.3.1 Améliorer le respect du code de sécurité routière par les conducteurs de véhicules routiers.

Objectif 1.3.2 Améliorer le respect du code de sécurité routière par les piétons.

Le déploiement de nos actions en matière de sécurité routière visera à réduire la vitesse des véhicules moteurs, tant sur les axes routiers achalandés que dans les secteurs résidentiels. **Notre objectif en matière d'« opérations vitesse » augmente considérablement, pour atteindre 6 200 opérations/an**. En sus, nous interviendrons afin d'améliorer l'harmonisation des utilisateurs du réseau routier montréalais, soit : les piétons, les cyclistes et les automobilistes (notre objectif augmente et nous visons 300 « activités piétons » en 2007).

Pour 2007, nous entendons améliorer le respect du code de sécurité routière par les conducteurs de véhicules routiers et les piétons, notamment de la façon qui suit :

- améliorer le comportement des usagers de la route, entre autres le respect des passages piétonniers;
- poursuivre les démarches et suivis des plaintes de circulation en mode « résolution de problèmes »;
- poursuivre notre présence aux endroits cibles, maximisant ainsi notre impact sur les automobilistes délinquants;
- collaborer à l'amélioration de la fluidité du réseau routier, notamment avec le concours des agents de stationnement;
- tenir des stands/rencontres d'information et de sensibilisation auprès des personnes vulnérables (jeunes, aînés) relativement aux piétons, à la vitesse et à l'alcool au volant;
- utiliser régulièrement, à titre préventif, le panneau indicateur de vitesse à divers endroits;
- optimiser les communications externes en matière de sécurité des piétons;
- participer à des colloques ou à des rencontres permettant de partager l'expertise en matière de piétons.

Enfin, en 2007, une première évaluation sera réalisée à la suite de la première année d'opération de notre nouvelle structure en matière de circulation et de sécurité routière.

AXE 1.4 – Le partenariat et la concertation avec la communauté

La police ne peut pas et ne doit pas répondre seule à toutes les attentes de la population. Elle doit, comme le précise notre mission, agir en partenariat. Le SPVM encourage la participation et l'implication des citoyens, et il privilégie les stratégies qui permettent de les consulter sur les enjeux importants. À cet effet, notons la politique pour un environnement paisible et sécuritaire à Montréal, qui a fait l'objet de consultations publiques.

La complexité grandissante de notre environnement, l'évolution de la structure municipale, les préoccupations de nos partenaires en matière de sécurité, la diversité de la population de Montréal, les attentes des citoyens, la réorganisation des services de santé et des services sociaux publics et privés rendent les approches partenariales et intersectorielles incontournables pour le SPVM. Ces approches permettent de repenser les interventions dans la poursuite d'objectifs communs et d'intégrer les actions de chacun. Elles impliquent la collaboration, la coordination et la complémentarité afin d'éviter les interventions qui se juxtaposent à partir de logiques divergentes. Les objectifs visés sont de mieux circonscrire les problématiques du milieu, de rechercher et d'identifier les solutions pour régler les situations préoccupantes.

Le plan triennal en matière de relations avec la communauté, mis en route en 2005, constitue une pièce maîtresse en matière de partenariat et de concertation. Les stratégies utilisées visent à favoriser les contacts directs et continus entre le SPVM et la population, à promouvoir les initiatives qui permettent de créer des liens récurrents et à améliorer la connaissance mutuelle entre les communautés et le personnel du SPVM.

En matière de partenariat et de concertation avec la communauté, notre principal objectif sera de :

Objectif 1.4.1 Poursuivre notre plan d'action triennal 2005-2007 en matière de relations avec la communauté.

L'année 2007 sera la dernière de ce plan triennal. À cet effet, les premiers résultats de l'évaluation montrent que 107 activités différentes (par exemple, des visites, des rencontres avec les nouveaux arrivants, des activités sportives, des rencontres dans les écoles, etc.) ont été réalisées en 2005 afin d'améliorer les relations et d'établir des liens de confiance entre le personnel du SPVM et les membres des communautés.

En plus des activités associées à sa mise en oeuvre, nous poursuivrons la démarche d'évaluation du plan d'action triennal. De plus, un nouveau plan d'action en matière de relations avec la communauté sera développé en 2007, pour une implantation en 2008.

Notons, enfin, que le SPVM continuera de travailler au développement des tables de concertation d'arrondissement et des villes liées en sécurité publique et civile en 2007.

ORIENTATION 2. Appuyer notre personnel et contribuer à sa réalisation dans un contexte de gestion de la diversité

Les données actualisées en 2005 sur les ressources humaines du SPVM, démontrent que les équipes de travail sont composées de plus en plus de femmes, d'individus d'origines diverses et d'âges très variés. Cela laisse présumer que les gestionnaires doivent désormais composer avec des réalités de gestion fort différentes, qui s'illustrent quotidiennement par une variété de valeurs, de croyances, de préoccupations personnelles et professionnelles, d'aspirations personnelles et professionnelles, de types de rapport avec l'autorité et de sens donné au travail.

L'organisation doit donc s'assurer de faire de la gestion de la diversité un fil conducteur qui inspire ses orientations et guide ses actions. Le Service de police doit ainsi s'adapter à ce nouvel environnement de travail, tout en maintenant le cap sur sa mission et l'atteinte de ses objectifs. Il doit vivre cette diversité comme un modèle en la matière, assurant du même coup une meilleure réponse aux besoins de la population, tout aussi diversifiée, qu'il dessert. Il s'agit d'une responsabilité qu'il lui faut assumer, et ce, autant envers ses employés que face à la population. La performance organisationnelle, vue sous l'angle de la gestion des ressources humaines, réside donc dans la capacité de l'organisation à se doter d'un environnement supportant pour ses employés et ses gestionnaires, permettant ainsi à chacun de s'accomplir en tenant compte de son rôle et de sa réalité propres.

L'analyse de l'environnement du SPVM, le diagnostic interne, les consultations menées auprès du personnel, de même que les forums tenus au printemps dernier, ont permis d'identifier trois axes d'intervention prioritaires en 2007 :

- une communication de gestion ciblée;
- la valorisation du personnel et la qualité de vie au travail;
- le développement du personnel et l'identification de la relève.

AXE 2.1 – Une communication de gestion ciblée

La communication est à la base de toute gestion où chacun peut mettre son plein potentiel à profit. Elle sert ici à démystifier, à « jouer franc jeu » et à être transparent dans la mobilisation des ressources humaines. Elle sert à écouter ce que son employé vit, ses attentes, ses besoins, tout comme elle sert à l'employé à avoir une meilleure compréhension mutuelle avec ses collègues.

Tous les gestionnaires du Service doivent faire en sorte que le personnel soit bien informé. Ils doivent aussi faire en sorte que la communication avec le personnel soit intégrée au quotidien de leur gestion et qu'elle figure parmi les stratégies qui permettront de réaliser les objectifs liés à leur plan d'action.

Nous devons favoriser la rencontre directe, faire en sorte que nos gestionnaires soient présents dans leurs unités pour informer notre personnel relativement aux politiques, projets, événements ou autres, afin non seulement de faire connaître la position de la direction et de rassurer le personnel, mais aussi de dialoguer franchement, d'échanger et de connaître le point de vue du personnel. Au plan corporatif, elle est donc l'essence même d'une adéquation entre les services offerts et les besoins de notre personnel, et elle assure une meilleure compréhension des attentes de la direction.

Objectif 2.1.1 Assurer une communication cohérente, adaptée et efficace au sein de nos unités.

Objectif 2.1.2 Développer des outils efficaces pour rapprocher l'information de l'événement.

Afin de favoriser une communication de gestion ciblée, **la Division des communications entend améliorer les outils de communication internes** tout en dotant les gestionnaires et les agents sociocommunautaires des instruments nécessaires afin de développer leurs habiletés en communication. L'utilisation d'une boîte à outils électronique, la communication par l'intranet et le renouvellement de l'« Heure juste », font partie des actions prévues par cette division en 2007.

L'amélioration de la communication de gestion sera une priorité pour toutes les unités du Service. Pour la Direction des opérations, les principales actions s'articuleront autour d'une communication cohérente, adaptée et efficace au sein des unités. Nous entendons développer des outils efficaces pour rapprocher l'information de l'événement en :

- accroissant la présence des gestionnaires dans leurs unités;
- favorisant une communication bidirectionnelle entre la direction des unités et le personnel, et ce, en effectuant des rencontres opérationnelles hebdomadaires, en assurant des présences fréquentes lors des rassemblements, en organisant des rencontres avec l'ensemble du personnel et en tenant des rencontres individuelles avec les membres du personnel;
- s'assurant que les membres du personnel s'approprient le plan d'action de leur unité respective.

Enfin, en 2007, la Direction de l'administration entend déployer les actions suivantes afin de se rapprocher de ses différentes clientèles et d'optimiser ses outils de communication :

- identifier les éléments d'intérêt se rapportant à la gestion des ressources humaines;
- déterminer les canaux de communication les plus pertinents;
- structurer un réseau de partenaires.

AXE 2.2 – La valorisation du personnel et la qualité de vie au travail

Un individu valorisé et mobilisé est séduit par ce que lui offre l'organisation, ce qui le pousse à se mobiliser spontanément, et ce, d'une façon temporaire ou continue. Il faut donc offrir un cadre de travail qui permette à chacun d'être mobilisé, soutenu, respecté et apprécié pour ses particularités. Ces conditions sont essentielles pour que tous aient envie de s'engager dans l'organisation, mais aussi afin de reproduire les comportements qui découlent de cette dynamique envers la population. Nous devons donner un sens au travail des employés, et sur ce plan, le gestionnaire demeure un leader dans l'atteinte de cet objectif; de la même façon, chacun des membres d'une équipe a un rôle à jouer dans le maintien d'un environnement de travail où chacun tire profit d'une dynamique propice au respect de tous.

De plus, il faut tenir compte que les réalités individuelles se modulent et varient d'un individu à l'autre, au fil d'une vie et d'une carrière. Le SPVM est composé de 6 000 personnes. Nous devons miser et bâtir sur ces individus pour construire la collectivité. Les gestionnaires doivent accepter et considérer ces réalités dans leur gestion des ressources humaines, afin de soutenir leur personnel dans leurs préoccupations personnelles et professionnelles.

L'organisation doit, pour sa part, s'assurer que l'environnement de travail est le plus possible en lien avec les nouvelles attentes du personnel. Soulignons, à titre de pratiques propices à l'atteinte de cet objectif, la création du comité sur la qualité de vie au travail de la région Ouest, qui a mené une consultation auprès de son personnel. En 2007, en partenariat avec les syndicats, les mesures famille/travail devront être implantées et des programmes corporatifs seront développés afin de prévenir certains problèmes plus spécifiques de santé psychologique ou physique, et ce, dans un contexte d'une gestion plus intégrée de la santé.

En somme, le SPVM cherchera à atteindre deux grands objectifs en 2007 afin de valoriser son personnel et de lui assurer une bonne qualité de vie au travail :

Objectif 2.2.1 Intégrer une dynamique de pratiques ciblées de valorisation.

Objectif 2.2.2 Poursuivre et développer nos activités relatives à la qualité de vie au travail.

Dans l'optique de poursuivre, en 2007, nos actions visant à valoriser notre personnel et à lui fournir un environnement de travail qui le soutient et qui est propice à sa réalisation, nous devons mettre en place une dynamique de reconnaissance et de valorisation du personnel. De plus, la Direction de l'administration entend :

- étendre aux Services à la communauté Sud, Nord et Est la pratique des comités de qualité de vie au travail;

- développer une philosophie de gestion intégrée de la santé et du bien-être psychologique.

AXE 2.3 – Le développement du personnel et l’identification de la relève

Le SPVM mise sur un personnel dévoué, compétent et bien formé. Il s’agit là de la clé du succès et il est impératif que notre personnel continue à se développer pour que les Montréalais puissent compter sur un service policier de qualité, adapté aux réalités sociales et technologiques.

Depuis plusieurs années, le SPVM ne ménage pas ses efforts pour atteindre cet objectif. Notre programme de développement professionnel (PDP) se veut sans contredit la pièce maîtresse dans ce domaine et nous entendons poursuivre son déploiement pour les policiers et les civils. Également, notre personnel a pu profiter, au cours des dernières années, de formations touchant plusieurs domaines comme l’éthique, la conduite sécuritaire, le tir, la poursuite à pied, le profilage racial, les connaissances juridiques et l’utilisation du bâton télescopique.

Les compétences associées à la gestion de la diversité doivent également être intégrées aux profils de compétences des gestionnaires, et celles associées à la tolérance, au respect et à la capacité de faire face aux changements et aux différences doivent être intégrées aux profils de compétences de tous les employés.

La planification des effectifs joue ici un rôle prépondérant, notamment en ce qui a trait à la préparation de la relève, mais aussi dans le cadre d’une pratique à développer au chapitre du transfert des connaissances lors du départ de certains titulaires de fonctions spécifiques, et d’une façon générale. Des mesures favorisant la rétention de l’expertise devront également être analysées et développées.

Le SPVM aura deux grands objectifs pour le développement du personnel en 2007 :

Objectif 2.3.1 Poursuivre le déploiement du plan de développement professionnel.

Objectif 2.3.2 Renforcer les compétences du personnel.

Un ensemble d’actions concrètes seront mises en œuvre par la Direction de l’administration au regard du déploiement du plan de développement professionnel :

- la mise en place de la phase 2 du plan de développement des employés civils et policiers;
- l’identification et l’implantation d’un programme de maîtrise *intra-muros* à l’intention des cadres civils et policiers;

- l'établissement d'une politique de remboursement des frais de scolarité pour le personnel civil.

En 2007, le SPVM sera encore à l'avant-garde pour le renforcement des compétences de son personnel, en poursuivant **l'implantation d'un centre virtuel de mise à jour des connaissances**, appelé Campus SPVM, une trousse d'outils axée sur le soutien opérationnel accessible par l'intranet du service et un Internet sécurisé. Le but poursuivi est de donner au personnel les moyens pour qu'il devienne plus qualifié et plus confiant dans ses interventions. Dans le même sens, le SPVM poursuivra la mise en place des communautés de pratique en matière d'emploi de la force et en d'autres domaines spécialisés.

En complément de nos autres actions, une formation portant sur l'intelligence interculturelle sera planifiée et coordonnée, tandis qu'une formation d'une journée en santé et sécurité au travail sera diffusée aux superviseurs, seniors et sergents-détectives en situation de supervision.

Enfin, au chapitre du renforcement des compétences, plusieurs moyens seront déployés par les unités des trois directions, par exemple : tenue de journées d'étude, diffusion de conseils juridiques, stages dans les unités pour évaluer les besoins, intégration des notions d'éthique dans les cours à grande diffusion et formation sur mesure sur les nouvelles réalités médiatiques.

ORIENTATION 3. Accroître notre capacité organisationnelle et financière

À l'intérieur des limites de sa mission et des ressources financières qui lui sont allouées, le SPVM a toujours su rendre des services efficaces, adaptés aux besoins de la population d'une grande métropole. Cependant, depuis quelques années, les changements de l'environnement dans lequel le SPVM évolue, la hausse substantielle de la demande de service et la situation budgétaire rendent la situation de plus en plus difficile. Il nous faut donc continuer à tout mettre en œuvre pour accroître notre capacité organisationnelle et financière. Le SPVM est engagé dans une redéfinition de son rôle et de ses alliances en matière de sécurité publique sur le territoire, afin de mieux servir la population. Trois axes seront privilégiés en 2007 pour accroître notre capacité organisationnelle et financière :

- les sources de financement;
- le schéma de couverture de services;
- l'organisation du travail.

AXE 3.1 – Les sources de financement

Pour soutenir son développement, maintenir et accroître son efficacité et la qualité de sa prestation, le SPVM devra continuer à innover, particulièrement par l'accroissement de ses sources de revenus récurrents. Cette approche permet d'obtenir plus de marge de manœuvre financière pour rencontrer les besoins opérationnels et de soutien et, éventuellement, augmenter et améliorer l'offre de service à la population.

Plusieurs projets et moyens ont retenu notre attention en 2006 afin d'accroître les sources de revenus continus, notamment le développement de partenariats d'affaires avec la communauté et les coproducteurs de sécurité; l'offre de notre expertise dans le cadre de missions internationales; et la publication d'un répertoire afin de diffuser notre offre de service en matière de commercialisation. Nous devons continuer à regarder les choses autrement, à élargir notre champ de vision, et à redéfinir nos rôles et responsabilités dans certains domaines ou endroits, comme nous l'avons fait pour l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal. Le développement de sources de financement continuera d'être une priorité pour le SPVM et, en 2007, deux objectifs se dégagent :

Objectif 3.1.1 Poursuivre la commercialisation des services.

Objectif 3.1.2 Diversifier et accroître les sources de financement.

En 2007, chacun des services de la Direction des opérations s'engage à diversifier et à accroître le potentiel commercialisable de ses activités, en fonction de services spécialisés qu'ils pourraient offrir, et ce, chaque fois qu'ils développeront de nouveaux partenariats avec la communauté ainsi qu'avec les coproducteurs de sécurité.

Afin de développer, maintenir et accroître notre efficacité, nous entendons :

- développer des partenariats avec la communauté ainsi qu'avec les coproducteurs de sécurité en évaluant le potentiel commercialisable de nos activités;
- faciliter le réseautage entre les différentes unités des trois grandes directions du Service afin de soutenir l'optimisation de nos ressources financières;
- solliciter des réflexions auprès de nos unités afin de développer la commercialisation dans leurs champs d'expertise. La vente à d'autres corps de police, prévue en 2007, des bulletins « Conseillers juridiques » produits par notre Division des affaires juridiques est un exemple concret des retombées attendues d'une telle démarche;
- favoriser la mise en marché de nos services commercialisables, par exemple au moyen de notre répertoire d'activités, en étant présent à différentes tribunes permettant de présenter notre offre (chambres de commerce, foires commerciales, associations, etc.) ou à titre de membre au sein d'associations permettant d'appuyer le développement de nos produits;
- participer aux négociations, dans le cadre du nouveau pacte fiscal, des redevances qui pourraient provenir des abonnés aux téléphonies sans fil et par Internet (IP).

AXE 3.2 – Le schéma de couverture de services

Le SPVM s'est toujours fait un devoir de chercher à offrir les meilleurs services possibles aux Montréalais. L'année 2007 marquera le dixième anniversaire de l'ouverture des premiers postes de quartier à Montréal. Au cours de cette période, l'amélioration de notre efficacité sur le plan des opérations, de la gestion et des budgets nous a permis d'offrir des services de qualité.

En 2006, il était nécessaire de procéder à une analyse en profondeur de l'environnement dans lequel nous évoluons, de même qu'à un diagnostic interne du SPVM. Certains éléments préoccupaient la direction, par exemple, l'accroissement continu de l'offre de service, notre capacité opérationnelle qui rend plus difficile la prestation de services en période estivale, le fonctionnement des postes de quartier jumelés et l'arrimage à nos partenaires. Il est apparu clairement que nous devons, pour continuer à bien servir les citoyens, nous assurer que la manière dont le SPVM réalise son mandat soit adaptée aux nouvelles réalités. C'est pourquoi, en 2006, le SPVM a entrepris la révision de son schéma de couverture de services, qui se poursuivra en 2007.

Notre objectif pour 2007 est de :

Objectif 3.2.1 Compléter la révision du schéma de couverture de services.

Notre objectif fondamental est de continuer à améliorer la qualité des services rendus aux Montréalais. La révision de notre schéma de couverture de services vise cet objectif et a plusieurs finalités, parmi lesquelles on note un arrimage efficace aux services centraux, aux arrondissements et aux villes liées; une meilleure coordination des activités en matière de sécurité publique; et une efficacité accrue de nos unités opérationnelles. Dans cette perspective, des éléments comme le déploiement de nos ressources, notre structure, nos modes de fonctionnement avec nos partenaires, l'utilisation de nos ressources et nos modes de fonctionnement internes apparaissent à l'ordre du jour. Il va de soi également que le cadre financier à l'intérieur duquel œuvre le SPVM constitue une préoccupation constante. La Direction stratégique, de concert avec la Direction des opérations et la Direction de l'administration, finalisera le projet de schéma de couverture de services et développera un plan d'implantation en 2007.

AXE 3.3 – L'organisation du travail

Au cours des dernières années, le SPVM a orienté sa gestion vers une décentralisation des processus décisionnels et budgétaires caractérisant les organisations performantes.

D'ailleurs, la gestion du SPVM est fondée sur quatre grands principes :

- une décentralisation et une autonomie d'intervention et d'action des unités locales dans la communauté et auprès du citoyen;
- l'application de suivis et de contrôles simples et efficaces, capables de rendre compte des résultats avec pertinence;
- une gestion souple, capable de s'adapter et de modifier les services pour répondre adéquatement aux besoins des citoyens;
- une communication, une concertation et une flexibilité accrues au sein de toute l'organisation pour optimiser la contribution effective du personnel à l'atteinte des objectifs.

Dans cette perspective, les notions de coordination et de transversalité deviennent l'une des pierres angulaires de notre fonctionnement, dans la mesure où notre capacité à livrer des services de qualité dépend en grande partie de la qualité de l'interaction entre les individus, les unités et les partenaires à l'intérieur d'une approche d'optimisation de nos processus.

La conscientisation face aux résultats a notamment produit la multiplication du nombre d'équipes mixtes ayant pour mandat de développer une approche intégrée, de même que la mise sur pied d'équipes *ad hoc* pour traiter les problèmes vécus. Ces initiatives visent à briser les barrières des frontières conventionnelles de la spécialisation et de la différenciation entre les unités.

Un souci accru à l'égard de l'organisation du travail doit nous permettre d'identifier les sources d'écart de qualité, de délai et de non-valeur ajoutée, et ce, afin d'identifier les approches permettant une efficacité accrue.

Il apparaît aussi incontournable de continuer à déployer des outils modernes et performants, et à s'appuyer sur les technologies pour améliorer notre performance organisationnelle. L'utilisation des technologies de l'information est un enjeu opérationnel dans la prestation des services. Il nous faut prioriser l'accessibilité des informations et des communications en temps réel (voix, texte, images, données). Cela est possible en s'assurant de l'intégration et de l'interopérabilité de nos systèmes d'information et de nos technologies de communication.

On note également la nécessité de maintenir et de développer des systèmes de traitement des appels capables de répondre aux défis technologiques auxquels nous faisons face. De manière plus précise, il est impératif que les services d'urgence de Montréal, dont le SPVM constitue un joueur de premier plan, uniformisent de concert avec leurs partenaires la cartographie informatique (géobase) en usage, afin que tous les services d'urgence (police, pompiers, ambulance) puissent géolocaliser un événement de manière similaire. Rappelons que, d'ores et déjà, les coordonnées de géolocalisation sont disponibles afin de localiser l'appelant muni d'un téléphone cellulaire.

Le deuxième pas majeur qui doit être franchi est d'établir des liens informatiques entre les systèmes en usage dans les différents centres d'appels d'urgence. À ce chapitre, le projet d'unification des centres d'urgence 9-1-1 et de la DTA (Division du traitement des appels) du Service en constitue l'amorce. Ce projet permettra d'améliorer la réponse et l'efficacité dans la réponse aux appels d'urgence, tout en jetant les bases d'une mise à niveau susceptible de nous permettre de répondre aux défis technologiques qui pointent à l'horizon avec le déploiement de la téléphonie par Internet.

La préoccupation à l'égard de la qualité des services rendus est également l'une des pierres d'assise de la démarche de la revue des activités, services, opérations et programme (RASOP) entreprise par la Ville de Montréal en 2006.

Par conséquent, le SPVM aura deux grands objectifs pour 2007 en matière d'organisation du travail :

Objectif 3.3.1 Augmenter la performance organisationnelle.

Objectif 3.3.2 Déployer des outils modernes et performants.

Plusieurs projets majeurs permettront d'améliorer la performance du SPVM en 2007. À ce chapitre, notons :

- la création de l'unité « Métro »;
- l'intégration des agents de stationnement (Division de l'application de la réglementation et du stationnement);
- le dossier du commissariat aux incendies;
- l'unification des centres d'appels du Service (le 9-1-1 et la Division du traitement des appels).

La Direction des opérations s'engagera dans un projet pilote afin d'augmenter la productivité des enquêtes dans les centres d'enquêtes, d'augmenter le nombre de plaintes résolues et de s'assurer de la satisfaction de la clientèle en répondant rapidement aux demandes des citoyens.

Plusieurs actions seront mises en œuvre par la Direction stratégique afin d'améliorer l'organisation du travail. Par exemple :

- la mise à jour et l'actualisation du tableau de bord de gestion;
- la poursuite du développement et le déploiement de boîtes à outils en matière de recherche et d'analyse de processus;
- l'actualisation du guide des formulaires en format numérique;
- la révision du manuel « Mode de fonctionnement »;
- la mise en place des nouveaux processus de communication.

Pour sa part, la Direction de l'administration posera les actions suivantes en 2007 :

- le déploiement du système d'empreintes digitales « AFIS 2 »;
- la poursuite des travaux relatifs au système d'intégration des données policières (IDP);
- le début de l'implantation du système d'émission des constats informatisés (SECI);
- la poursuite des démarches visant à remplacer notre système de radiocommunication vocale;
- le déploiement des nouveaux PTV, principalement comme véhicules de la circulation routière et de l'unité Métro;
- l'arrimage des activités administratives soutenant les activités des agents de stationnement.

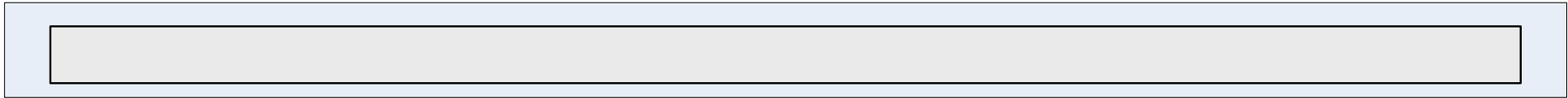
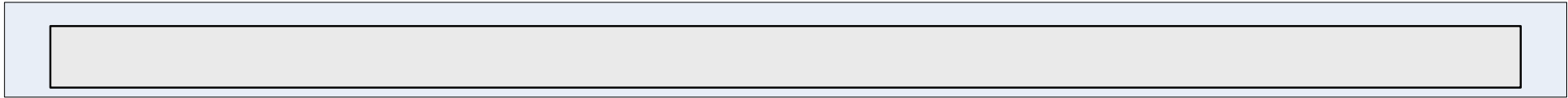
Enfin, soulignons que nous contribuerons aux objectifs de la Ville en matière de réduction des émissions des gaz à effet de serre (GES). L'objectif fixé pour le Service est de réduire de 6 % nos émissions GES sur une période de 10 ans, l'année 2002 étant notre barème de comparaison. L'achat de véhicules moins énergivores se poursuivra. Nous travaillerons à identifier les ralentis inutiles des véhicules et à trouver des solutions qui en diminuent l'impact, tels les équipements « TADGER ».

CONCLUSION

La Ville de Montréal s'est dotée d'un plan 2005-2025 faisant de Montréal « une société qui améliore constamment la qualité de vie de ses citoyens dans une perspective de développement durable et où chacun trouve sa place ». Grâce à la Charte montréalaise des droits et responsabilités, la Ville a confirmé son engagement social. « La lutte contre la discrimination et les inégalités sociales, sous toutes leurs formes, est résolument engagée. L'ouverture, la paix, l'inclusion et l'égalité entre les femmes et les hommes constituent les valeurs essentielles de la société montréalaise. »

Ce plan et cet engagement de la Ville de Montréal touchent de près plusieurs secteurs d'activité dont celui de la sécurité publique, comme en témoignent la mission du SPVM et son plan d'action 2007.

Nous aurons plusieurs défis à relever en 2007 pour adapter notre offre de service à notre environnement, pour appuyer notre personnel et contribuer à sa réalisation dans un contexte de gestion de la diversité, et pour accroître notre capacité organisationnelle et financière. Notre principal défi sera sans doute la révision de notre schéma de couverture de services. La réalisation de notre plan d'action 2007 nous permettra de continuer à améliorer la qualité de nos services, d'être **au cœur de la vie des Montréalais** et de contribuer à améliorer leur qualité de vie.



MISSION

<p>VISION</p>	<p>Protéger la vie et les biens des citoyens, maintenir la paix et la sécurité.</p> <p>En partenariat avec les institutions, les organismes socio-économiques, réduire la criminalité, en augmentant la sécurité routière, en favorisant le sentiment de sécurité.</p>	<p>Le SPVM est un modèle de professionnalisme et d'innovation au service des citoyens qu'il a le devoir de protéger et servir, il demeure prêt à relever les défis de demain.</p> <p>Pour ce faire, il entend être un modèle d'innovation en matière de police.</p>
---------------	--	---

ENJEUX

La sécurité des citoyens et le maintien